

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai
St-Antoine, n° 27, et grande
rue Mercière, n° 32, au 2^e.

A PARIS, à la Librairie-Corresp. de
P. Justin, place de la Bourse,
n° 8.



LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles 24
heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône
1 franc de plus par trimestre.

AVIS.

L'irrégularité du service de la poste aux lettres nous oblige à faire distribuer notre journal le matin seulement à nos abonnés.

LYON, 20 novembre.

Lorsque nous avons, à plusieurs reprises, soutenu que le procès d'avril n'était pour le ministère qu'un moyen de conserver le pouvoir, nous ne doutions pas qu'un jour les journaux ministériels auraient l'impudence d'avouer les abominables calculs prêtés à leurs patrons. Or, voici le *Moniteur du Commerce* qui vient confirmer notre opinion en conseillant au cabinet doctrinaire de débarrasser la chambre des pairs et de se débarrasser lui-même du procès d'avril, par la raison que MM. Thiers, Guizot, de Broglie et Persil n'ont plus rien à y gagner. Ce serait bien le cas de répéter, avec le *Courrier de Lyon* : *Habemus confitentem reum* ; mais écoutons le *Drapeau Blanc* du juste-milieu, ses paroles valent mieux pour nous que tous les aphorismes de droit criminel des publicistes du *Courrier* :

« Le ministère n'aurait qu'un moyen habile de débarrasser la cour des pairs et de se débarrasser lui-même du procès d'avril, ce serait de reprendre le projet d'amnistie. Il l'a repoussé jadis quand il a cru y voir la question de l'opposition : mais la question appartient aujourd'hui à tout le monde : elle est tombée dans le domaine public. D'ailleurs la situation est différente ; le ministère pouvait croire le procès nécessaire quand il n'avait pas d'autre arme pour répondre aux tentatives des factions : mais les dernières lois ont rendu le procès inutile en lui conférant des pouvoirs presque sans limites ; cet appareil judiciaire est sans but aujourd'hui qu'il a entre ses mains toutes les mesures dont l'ensemble forme le système d'intimidation. »
« Si donc le gouvernement persévère dans le procès malgré les nouvelles armes qu'il possède, cette agitation au milieu du repos, cette manie de terreur au milieu de la tranquillité des esprits, cette soif de dictature quand personne ne dispute le pouvoir, montreront d'une manière évidente, non seulement les passions réactionnaires, mais ce qui est plus grave encore à nos yeux, la maladresse de ces hommes qui se perdent à un jeu où ils n'ont rien à gagner. »

Le rapport de M. de Portalis, dans l'affaire Fieschi, nous est connu presque tout entier, et nous cherchons encore une de ces grandes révélations qu'on nous annonçait si pompeusement quelques jours après l'événement. On se rappelle, en effet, les discours tenus à cette époque par MM. les gens du roi qui, disaient-ils, avaient en main les preuves que ce

complot était l'œuvre d'une machination préparée depuis longtemps par le parti républicain tout entier. On allait jusqu'à citer les noms de ceux qui se trouvaient gravement compromis ; les prisons étaient pleines de ces farouches assassins, pour lesquels la guillotine était un supplice trop doux. Puis, plus tard, quand le ministère eut obtenu des chambres les lois d'intimidation qu'il ambitionnait depuis si long-temps, on changea de langage : ce fut le parti légitimiste qui se vit mettre en cause et accuser tout entier du crime de Fieschi. Qui aurait pu douter de la véracité de ces bruits, malgré leur contradiction apparente ? Toutes ces révélations sortaient des antichambres ministérielles pour se voir le lendemain répétées dans les colonnes des journaux à gages. Comment ne pas croire à des faits solennellement avancés par le *Journal des Débats* et le *Journal de Paris* ? Et pourtant l'instruction est loin de nous apporter la confirmation de tout ce qu'on nous avait dit sur l'existence d'un complot soit républicain, soit légitimiste, soit même carlo-républicain. Rien de semblable n'a encore été découvert par les magistrats instructeurs. Il semble, au contraire, résulter des faits énoncés dans le rapport de M. de Portalis, que cet attentat n'est autre chose que l'œuvre de quelques mécontents isolés qui se sont réunis dans un but de vengeance commune. Aussi les débats de cette affaire seront-ils moins intéressants qu'on pouvait le croire généralement d'après les indiscretions des journaux ministériels : ce sera un procès criminel comme tant d'autres, qui n'offrent d'autre résultat que celui d'un assassin montant à l'échafaud sans laisser derrière lui ni complices, ni vengeurs.

Nous avons annoncé hier que l'Angleterre avait offert sa médiation à la France et aux Etats-Unis. Il a été décidé en conseil des ministres qu'elle serait refusée. Au reste, les journaux anglais ne sont pas fort inquiets de notre rupture avec l'Amérique. Mais, en revanche, ils sont pleins de menaces contre la Russie et semblent vouloir nous préparer à une guerre continentale. Le *Sun* annonce que la république de Cracovie va être formellement reconnue comme état indépendant, et qu'un ambassadeur de la cour de St-James est sur le point de partir pour cette ville avec mission de surveiller et de garantir les droits et les intérêts anglais.

« Cette mesure, dit-il, peut être considérée comme un premier pas vers l'affranchissement de la Pologne. Si le czar refuse de reconnaître l'indépendance de Cracovie, une guerre s'en suivra à l'instant et la Pologne recouvrera ses droits, consacrés par le traité de Vienne. Dans tous les cas, la guerre est inévitable tôt ou tard, etc. »

Du reste les journaux de Londres déclarent que Nicolas a donné des preuves évidentes d'aliénation mentale dans son allocution à la municipalité de Varsovie.

Il est bon aussi de remarquer que Nicolas a attendu, pour

jeter aux Polonais ses menaces sanglantes, que la nouvelle citadelle de Varsovie fût entièrement terminée.

La dernière entrevue de ce prince avec lord Durham a été très froide ; l'ambassadeur anglais avait déjà été dénoncé au czar comme ayant blâmé la politique du premier ministre de la Grèce, M. d'Armanberg, et son dévouement aux intérêts russes.

Nous apprenons que le roi de Piémont s'est rendu à Gênes pour presser les armemens qui se font dans ce port et dont le but immédiat est encore ignoré. Quant au but final, il consiste évidemment à aider Nicolas et don Carlos, en cas de guerre générale.

Les journaux français purement ministériels qui n'ont nullement la prétention, comme le *Journal des Débats*, de paraître indépendants, n'ont pas encore dit un mot de blâme ou d'éloge sur le discours de Nicolas. C'est un fait remarquable. Aujourd'hui encore nous parcourons toutes les feuilles officielles ou semi-officielles, sans y trouver trace d'une opinion quelconque sur l'allocution du czar. C'est probablement ce silence qui a donné lieu à plusieurs journaux de dire que notre cabinet a présenté des excuses à M. Pahlen, l'ambassadeur russe, au sujet de l'inconvenance des articles de *Débats*.

Le *Courrier Français* pense que des explications ont pu être données en conversation diplomatique pour établir que le *Journal des Débats* n'était point l'organe de notre cabinet. Mais pour des excuses, ce journal a peine à croire que le ministre des affaires étrangères soit descendu jusque-là, et tant qu'elles n'auront point été indiquées par quelques phrases insérées au *Moniteur*, ce que M. de Pahlen ne manquera pas d'exiger, il doutera que les doctrinaires eux-mêmes aient osé ravaler à ce point la dignité de la France.

On peut remarquer encore que le *Journal des Débats*, pendant que la guerre civile du nord de l'Espagne paraît toucher à sa fin, se hâte de publier ce matin son troisième ou quatrième manifeste en faveur de don Carlos. C'est de la part de l'antagoniste déclaré de la politique russe une inconsequence dont nous n'essayerons pas de donner l'explication.

On a dit, à la bourse de Paris du 18, que le discours d'ouverture de la session des cortès venait d'arriver à Paris et que le courrier de Madrid avait apporté en même temps les nouvelles les plus favorables pour la cause de Marie-Christine. Ces bruits, généralement accrédités, ont contribué à la hausse des rentes françaises et espagnoles. Il paraît certain en effet que les paragraphes de ce discours relatifs aux plans financiers du ministère Mendizabal, ont été expédiés d'avance de Madrid, à certains spéculateurs de Paris. Ces paragraphes leur ont semblé tellement satisfaisants, qu'ils ont sur-le-champ fait des achats considérables en rentes d'Espagne.

FEUILLETON.

GRAND - THÉÂTRE.

CATHERINE HOWARD.

(2^e article.)

J'ai promis, dans un précédent feuilleton, une analyse de *Catherine Howard* ; je vais la faire pour tenir parole, quoiqu'une parole de feuilletoniste ressemble souvent à une parole de roi, aussitôt oubliée que donnée.

Le premier acte se passe, en 1542, dans la salle de réception du palais de White-Hall, de ce palais d'une des fenêtres duquel sortit plus tard Charles 1^{er} pour monter à l'échafaud qui y avait été adossé, et près des ruines duquel on voit encore aujourd'hui, sur une place presque déserte, la statue de ridicule expiation élevée à ce monarque après le rétablissement du système monarchique en Angleterre. Henri VIII, royalement veuf de quatre femmes, a vu par hasard à quelques heures de Londres, dans une humble chaumière, une jeune fille qu'il destine à ceindre à son tour la couronne en lui offrant sa main, affirmant qu'il est dans ce dessein par le vieil alchimiste Fléming, commensal du palais. Il ordonne en conséquence à lord Ethelwood, son favori, j'allais dire son ami, si un roi pouvait en avoir, d'aller chercher cette jeune fille et de l'amener au palais. Mais Ethelwood l'a vue avant le monarque, il l'a aimée comme lui, mais, plus heureux ou du moins plus avancé que son souverain, il l'a déjà épousée. Cependant la volonté d'Henri VIII est formelle comme toutes les volontés de roi, et Ethelwood, sachant qu'il n'y a rien à gagner à la contrarier, appelle l'alchimiste, lui révèle son secret, et comme une loi rendue après la mort d'Anne de Boleyn condamne au dernier supplice et la reine qui n'aurait pas avoué, en recevant la main du roi, être indigne de lui et quiconque aurait prêté la main à ce mariage, il ne voit d'autre parti à prendre que de faire, à l'aide d'un breuvage narcotique, passer Catherine pour morte aux yeux de tous, et de la garder ainsi vivante pour lui seul. Séduit à la fois par les promesses brillantes d'Ethelwood et par la crainte que lui inspire la colère d'Henri VIII, l'alchimiste consent à préparer la liqueur qui doit soustraire Catherine à l'amour et aux poursuites de son roi, et la rendre fidèle et pure à la tendresse de son Ethelwood.

La scène change et représente l'intérieur de la chaumière de Catherine. Elle se livre, solitaire, à ses rêves d'ambition, en attendant celui qu'elle aime. Là se développe le caractère de cette fem-

me, caractère qui doit la jeter bientôt sur un trône, et de là sur un échafaud ! Ethelwood arrive ; Catherine, engagée par lui, avale le fatal breuvage, et tombe comme morte dans ses bras.

Ce premier acte n'est, pour ainsi dire, que l'avant-scène de l'action ; il ne sert guère qu'à poser les personnages, mais il les pose bien. L'emploi du soporifique, quoique peu noble et peu dramatique, amène ensuite de si belles scènes qu'il faut faire grâce à la pauvreté de la cause en faveur des résultats. Il serait peut-être à désirer aussi que l'auteur eût trouvé le moyen d'établir, de développer davantage cette soif de puissance, d'honneurs, de richesses, qui dévore un cœur de jeune fille pauvre, élevée à la campagne, et qui ne doit qu'à peine deviner toutes ces fuites jouissances de la tête, tous ces vains hochets du monde civilisé qu'elle ignore. Plus cette passion est extraordinaire à son âge et dans sa condition, plus elle aurait besoin d'être bien clairement tracée et étendue par gradations, pour ne pas surprendre au lieu d'intéresser. L'auteur, on le sent, a manqué d'espace, et sa création se trouve ainsi étreinte dès le principe.

Ce premier acte est, du reste, le plus faible de tous ; c'est dans les quatre autres qu'on retrouve toute l'énergie de conception, toutes les riches couleurs de détail auxquelles Dumas nous a depuis long-temps habitués.

Le 2^e acte s'ouvre dans les caveaux funéraires de la famille d'Ethelwood. Catherine encore endormie repose sur une tombe. Ethelwood veille sur ce précieux dépôt, et bien avec anxiété le premier souffle qui s'échappera de ces lèvres bien-aimées. Il y a là un monologue admirable, brusquement interrompu par l'arrivée du roi qui, lui aussi, veut contempler une dernière fois les traits qui lui furent si chers. Ethelwood craint que Catherine ne s'éveille, pendant que Henri VIII implore le ciel pour la rendre à la vie et maudit sa puissance royale qui ne peut rien sur la mort.

Cette scène est encore fort belle ; ce contraste du souverain et du sujet agenouillés ensemble près d'un corps de jeune fille est dramatique, d'autant plus dramatique que si la jeune fille faisait un mouvement, l'Angleterre n'aurait plus de roi, car là, dans un caveau funéraire, isolés tous deux, roi et sujet sont égaux, et le sujet a la main sur son poignard ! enfin Ethelwood entraîne Henri, après toutefois que celui-ci, par une amoureuse profanation, a passé au doigt pâle de Catherine l'anneau royal des fiançailles qu'il lui destinait. Il était temps, car Catherine s'éveille, et, complètement oublieuse de ce qui s'est passé dans sa chaumière entre Ethelwood et elle se croit encore sur son joli petit lit si blanc, dans sa

chambre si modeste du hameau de Richmond. Le froid d'un marbre tumulaire, la clarté douteuse d'une lampe sépulcrale lui rendent le sentiment et la mémoire ; elle s'effraie, elle crie ! Ethelwood reparait ; il lui avoue le stratagème dont il s'est servi pour la ravir à l'amour d'Henri VIII et au trône qu'il lui destinait. Cette révélation a, comme une étincelle électrique, rallumé dans le cœur de Catherine les idées d'ambition qui n'étaient qu'assoupies comme elle, et c'est en rêvant à l'anneau royal qui orne encore sa main qu'elle suit un époux qu'elle ne regarde déjà plus que comme un obstacle à son bonheur et à sa royauté.

Le second tableau de cet acte nous montre Catherine renfermée dans un appartement écarté du château de son époux. Là ses idées fermentent, et l'ennui qu'elle éprouve leur donne une nouvelle violence. L'amour d'Ethelwood n'est plus pour elle qu'un fardeau, car il se place inflexible entre elle et la couronne. Elle refuse même de sacrifier à la légitime jalousie d'un époux l'anneau qu'elle reçoit d'un autre comme gage d'un amour qui l'offense. Tout à coup le roi arrive au château ; il annonce à Ethelwood son prochain départ pour l'armée, et lui propose, en son absence, le titre de régent du royaume et la main de la princesse Marguerite, sa sœur. Ethelwood refuse tout. Le roi insiste et commande ! Ethelwood lui résiste avec énergie et, à un mot insolent du roi, porte même la main à la garde de son épée, crime puni de mort, qu'Henri VIII constate avec menaces, en appelant devant la cour des pairs celui qui a osé le commettre.

Catherine qui a tout entendu, s'écrie : *Ah si je devenais veuve !* Mot atroce, mais vrai ; car la vie d'Ethelwood est le seul degré qu'il lui faille encore franchir pour arriver au trône d'Angleterre, et qu'il importe à son ambition que ce degré soit de marbre ou de chair ! Son époux rentre désespéré, et, pour se soustraire à la vengeance de son souverain outragé, il ne trouve pas de meilleur moyen que d'employer pour lui-même la moitié qui lui reste du breuvage de Fléming. Il remet à Catherine une des deux clefs qui ferment l'entrée du caveau où il va à son tour descendre ; l'autre doit être remise au roi, suivant l'usage de la vieille Angleterre. Catherine pourra donc seule le rendre à la lumière, et il compte sur son amour, l'insensé ! Au moment où ses yeux vont se fermer, il redemande de nouveau l'anneau donné par Henri VIII. Catherine obéit à regret ; mais sitôt que le cœur de son époux a cessé de battre, elle reprend cet anneau et le remet à son doigt avec une rage convulsive qui annonce que le torrent de l'ambition a tout-à-fait débordé. Le seul défaut de cet acte est la répétition d'un moyen

RÉDUCTION DE LA RENTE.

(2^e ARTICLE.)

Le gouvernement a le droit non pas de réduire la rente, mais de la rembourser au pair ; et c'est plus qu'un droit, c'est un devoir envers le pays.

Faire payer à tous les contribuables de France une dette annuelle de 166 millions, lorsqu'il est établi qu'au moyen d'une opération financière extrêmement simple, on peut réduire ce chiffre énorme d'une somme de 34 millions, ne serait pas seulement une faute, ce serait un crime d'exaction contre tous au profit de quelques-uns.

Et qu'on ne nous dise pas que le remboursement de la rente 5 p. 0/0 serait un acte impolitique qui aliénerait l'affection des rentiers, qui traduirait en haine le dévouement de la garde nationale.

L'affection des rentiers ne doit, selon nous, passer qu'après l'affection du pays. Quant au dévouement de la garde nationale, le gouvernement qui n'y compterait qu'à de pareilles conditions, nous paraîtrait bien mal affermi.

Il suffit, du reste, qu'il y ait utilité et droit dans une mesure pour qu'elle devienne un devoir pour les ministres. Or, il y a utilité, puisque son exécution doit rapporter au pays trente-quatre millions par an ; il y a droit, car le remboursement des rentes est écrit dans nos codes. Il y a plus, les rentiers qui, conformément à la loi du 1^{er} mai 1825, ont consenti à réduire leur rente de 5 à 4 1/2, sont prévenus par cette même loi qu'à dater du 22 septembre 1835 ils pourront être remboursés ; ceux au contraire qui n'ont voulu faire au pays aucune concession, savent que le remboursement les menace depuis dix ans.

Dans notre précédent article, nous avons établi quelle serait la situation de la dette publique dans le cas où le gouvernement rembourserait au pair les rentes 5 et 4 1/2, et se procurerait les fonds nécessaires pour un emprunt à 3 p. 0/0.

Cet emprunt à 3 p. 0/0 aurait pour résultat d'augmenter le capital de la dette inscrite d'une somme de 904,038,679 fr. et nous savons qu'une augmentation de capital paraît à quelques esprits prévenus constituer une mauvaise opération. Selon eux, augmenter le capital, c'est augmenter les charges du pays.

Faisons d'abord justice de cette allégation. Le gouvernement, en constituant une rente quelconque, doit s'occuper du chiffre de la dette annuelle, et pas le moins du monde du capital. C'est la rente qu'il est obligé de payer : le capital, au contraire, n'est jamais exigible, et s'il le rembourse, c'est lorsque cela lui convient. Au reste, quand pourra-t-il nous convenir de rembourser le 3 p. 0/0 ? Evidemment lorsqu'il sera au-dessus du pair, car, sans cela, il n'y aurait ni nécessité ni convenance : eh bien ! alors nous trouverons à emprunter à 2 1/2, peut-être à 2. En ce cas, il y aura bénéfice pour le pays à faire cette opération, comme il y a bénéfice aujourd'hui à faire le remboursement du 5.

Il est donc bien évident qu'il y a de tous points droit, convenance et même nécessité autant politique que financière, de rembourser les rentes 5 et 4 1/2 pour l'eut.

Est-ce une raison pour que cette mesure soit exécutée ? Oh ! certainement non, et quoique M. Humann comprenne bien que cette opération, dont il apprécie toute l'importance, doive suffire pour populariser son nom, pour honorer son passage

au pouvoir, il aura, nous en sommes convaincus, l'inexcusable faiblesse de se laisser détourner de son but, de se laisser dissuader par la raison d'état ; et la raison d'état de ses collègues, c'est de maintenir les privilèges par tout où ils se trouvent ; c'est d'intéresser une partie de la population à exploiter ou à laisser exploiter les masses. A leurs yeux, les rentiers sont dans l'ordre financier ce que les fonctionnaires publics sont dans l'ordre administratif, ce que les censitaires sont dans l'ordre législatif.

Heureusement, il nous est resté une conquête de la révolution de juillet, nous voulons parler du droit d'initiative attribué aux chambres, conquête rarement utile sans doute lorsque les législateurs et le pouvoir s'entendent, lorsqu'ils ont les mêmes passions ; mais qui cette fois servira les intérêts nationaux ; car il s'agit ici d'une somme de 34 millions payée aux rentiers et prélevée sur la masse des contribuables petits et grands. Or, MM. les députés représentent les intérêts des contribuables beaucoup plus que ceux des rentiers, et les rentiers auront tort. Les députés useront de l'initiative conquise par la charte de 1830 sur celle de 1814 pour proposer la loi de remboursement, et la loi passera.

Sans doute, quelques députés de la capitale, ceux qu'on désigne comme délégués de la Bourse, feront de l'opposition. Nous ne serions pas étonnés de voir la mesure hautement improuvée par MM. Odier, Delessert et Jacques Lefebvre, parce que ces messieurs croiront par ce moyen se faire bien venir des rentiers électeurs qui se trouvent à Paris en assez grand nombre. Et cependant, au fond du cœur, il faut en convenir, l'opération ne peut que leur sourire individuellement, car, en définitive, la négociation du nouveau 3 p. 0/0 ne se fera pas sans qu'ils y trouvent largement leur compte.

A vrai dire, cette négociation, où tous les loups-cerviers des quatre parties du monde viendront se coaliser pour s'attribuer des primes, des bonifications et des commissions, ne laisse pas d'avoir, sous ce rapport, un fort mauvais côté ; mais entre deux maux, nous nous prononçons pour le moindre. Puissent les chambres en faire autant ! (Bon Sens.)

SUITE DU RAPPORT SUR L'AFFAIRE FIESCHI.

La cour des pairs a continué d'entendre, en chambre du conseil, la lecture du rapport de M. Pottalis, sur l'instruction relative à l'affaire Fieschi. Voici les faits les plus graves et les plus saillants qu'aurait présentés cette 2^e lecture, autant du moins que nous avons pu les saisir dans de rapides entretiens.

Des renseignements donnés par les habitants de la maison du boulevard du Temple sur le signalement de l'homme qui s'est présenté comme oncle de Gérard, il résulterait que ce signalement s'applique, non pas à Pepin, comme on l'avait dit hier, mais bien à Morey. Il résulterait aussi de ces mêmes dépositions, que Morey serait venu chez Fieschi, le 27 juillet, et qu'il se trouvait dans l'appartement quand il s'y fit un bruit qui semblait produit par des coups de marteau. Il paraît qu'alors on chargeait les canons de fusil. En sortant, Morey aurait rencontré une servante dans l'escalier et détourné la tête comme pour éviter d'être vu.

Bientôt la fille Nina Lassave, soupçonnée d'être dans la confidence de Fieschi, fut arrêtée. Pendant deux jours, elle refusa de répondre aux questions qui lui furent adressées ; mais enfin elle se

décida à parler. Elle déclara notamment qu'elle croyait que des pièces de bois qu'elle avait vues dès le mois d'avril, étaient celles qui avaient servi à l'établissement de la fatale machine ; plusieurs fois elle avait demandé à Fieschi ce qu'il voulait en faire, et il lui avait répondu : « Ce ne sont pas des affaires de femme ; cela ne te regarde pas. »

Nina Lassave a aussi fait connaître un rendez-vous qui lui fut donné à la barrière du Trône par Morey, ainsi que la conversation qu'elle eut avec lui, et l'instruction en fait résulter la preuve que Morey aurait eu connaissance de l'attentat. « Mais, lui aurait dit la fille Nina, pour tuer une personne, vous en avez tué cinquante ; vous avez tué ce pauvre Mortier qu'on disait si bon ! »

Suivant la fille Nina, Morey aurait répondu : « Bah ! c'était une canaille comme les autres. » — Quant à moi, aurait repris la fille Nina, « si j'avais voulu tuer Louis-Philippe, j'aurais pris deux pistolets, et je me serais tuée avec le second. » Et Morey aurait ajouté : « Sois tranquille, il ne perdra rien pour attendre. »

La Gazette des Tribunaux a la première rapporté dans le temps, les détails relatifs à l'avis que reçut M. le commissaire de police Dyonnet, sur la préparation d'une machine infernale qui devait être placée aux environs du théâtre de l'Ambigu, et dirigée contre la vie du roi. Il paraît que ces détails ont été confirmés par l'instruction.

On sait que cet avis a donné lieu à l'arrestation de Boireau, qui ne put malheureusement être saisi qu'après l'attentat, à 11 heures du soir.

Plusieurs témoins ont déclaré, à ce qu'on assure, que Boireau avait dit : « Que ceux qui iraient voir la revue feraient bien de ne pas dépasser la hauteur de l'Ambigu. »

Il paraît aussi que Boireau avait été déjà impliqué dans des affaires de même nature, notamment en 1834, et qu'il affectait des opinions républicaines.

Les interrogatoires de Fieschi devaient, sans contredit, occuper une place importante dans l'instruction et exciter vivement la curiosité.

Il résulte, à ce qu'il paraît, de cette partie du rapport, que d'abord Fieschi nia qu'il eût aucun complice et refusa de faire aucune révélation. Il persistait dans ce silence lorsque l'inspecteur-général des prisons découvrit qu'il avait existé des relations entre Fieschi et M. Ladvocat, lieutenant-colonel de la douzième légion.

La vue de M. Ladvocat produisit une forte impression sur Fieschi qui pleura beaucoup, et toutefois on n'obtint de lui long-temps encore que des réponses insignifiantes. Tantôt il promettait qu'il parlerait quand il pourrait se lever ; tantôt il disait qu'il était inutile qu'il parlât, parce qu'on ne lui en coopérerait pas moins le cou ; tantôt il prétendait qu'il ne voulait dévoiler la vérité qu'à M. Ladvocat.

Enfin cependant, il avoua que Morey l'avait accompagné pour louer l'appartement du boulevard du Temple, et que, le 27 juillet, il avait bu de la bière avec lui.

Il donna aussi des renseignements sur l'achat des fusils : le vendeur lui ayant demandé ce qu'il voulait en faire, il répondit que c'était pour armer des Corses. C'est ici qu'apparaissent les premiers soupçons et la complicité de Pepin, qui aurait fourni de l'argent, et chez lequel Fieschi déclare avoir dîné une fois.

On sait déjà qu'une gravure représentant le duc de Bordeaux avait été trouvée dans l'appartement du boulevard du Temple. Interrogé sur ce qu'il voulait en faire, Fieschi a répondu : Je l'avai-

déjà mauvais en lui-même, lorsqu'il a été employé une première fois, mais qui sert de nouveau à amener de si belles scènes qu'on est forcé de lui pardonner encore, puisque lui seul pouvait les produire.

Le troisième acte nous transporte au palais de White-Hall. Une jeune fille demande à parler au roi ; cette jeune fille, c'est Catherine qui lui rapporte son anneau. Henri, au comble de la surprise et du bonheur, renouvelle à Catherine vivante les serments qu'il fit à Catherine morte. Enivrée, perdue, celle-ci jette dans la Tamise qui coule aux pieds du palais la clef qui seule peut délivrer Ethelwood, en prononçant ces mots comme un arrêt de mort : Je me fais reine ! En effet, Henri VIII lui offre sa main, et pendant qu'il va tout préparer pour l'auguste cérémonie, Catherine, restée seule, essaie, comme le fit plus tard Cromwel, la couronne qu'elle brûle d'obtenir, et posant un pied sur les marches du trône, elle s'écrie dans son délire ambitieux : Qu'il vienne donc quelqu'un qui s'incline devant moi et me salue reine ! — Salut à Catherine Howard, reine d'Angleterre ! répond une voix lamentable. C'est celle d'Ethelwood, sauvé du tombeau par Marguerite qui l'aime, et, par ses soins dévoués, caché dans le palais même de son souverain. Horreur ! s'écrie Catherine qui le prend pour un spectre vengeur. « Tu as oublié qu'il y avait deux clefs qui ouvraient et fermaient la même porte, s'écrie Ethelwood ; que je t'avais remis l'une, mais que l'autre devait être remise au roi. Tu as oublié qu'il y avait deux femmes : l'une que j'aimais et qui ne m'aimait pas ; celle-là s'appelait Catherine Howard ; l'autre qui m'aimait et que je n'aimais pas ; celle-là s'appelait la princesse Marguerite !... Elles ont changé de rôle, ces femmes ; celle qui devait se souvenir à oublié ; celle qui devait oublier s'est souvenue ; si bien qu'en rouvrant les yeux, j'ai trouvé près de ma tombe l'une au lieu de l'autre... Voilà tout. » Le roi rentre alors en disant : J'ai prévenu l'archevêque pour notre union. — Je vais prévenir le bourreau, s'écrie Ethelwood !

Le quatrième acte se passe dans la chambre à coucher de la reine. Ethelwood y pénètre, et là se déroule entre lui et Catherine une scène des plus dramatiques, étincelante de mots et de pensées. Cette scène, filée avec un art admirable, et qui n'a que le défaut de rappeler indirectement celle de Buridan et de Marguerite dans la prison de la Tour de Nesle, est la partie capitale de l'ouvrage. Catherine, effrayée, supplie Ethelwood de fuir, car le roi va rentrer ; mais lui veut une vengeance complète ; il a dit à Catherine : « Vous avez voulu un trône, vous y êtes montée ; mais descendant vous heurterez le billot d'Anne de Boulen. » Il ferme donc la porte par où le roi doit pénétrer, et quand il l'entend frapper à cette porte, il élève la voix de manière à ce que cette voix rivale

soit bien entendue ; puis il se retire par une autre entrée en brisant dans la serrure la lame de son poignard. Henri pénètre de force dans l'appartement de la reine, lui demande en vain le nom de son complice, et cherche même à poursuivre le coupable. Mais arrêté par la lame qu'a brisée Ethelwood en fuyant, il crie à Catherine : Préparez-vous à répondre aux juges qui ont condamné Anne de Boulen !

Tout cet acte est magnifique de conception et d'exécution. Les caractères y sont bien soutenus, et l'intérêt qui a totalement abandonné l'infâme Catherine, se reporte plus puissant sur le malheureux Ethelwood. Je connais peu d'actes au théâtre aussi complètement beaux que celui-là.

Les dernières scènes se passent dans la tour de Londres. Catherine a été condamnée et l'on a bien fait de supprimer un tableau qui ne contenait que l'appareil de cette condamnation. Mais se rattachant à la vie par un dernier espoir, celui de fléchir le courroux d'Henri et d'obtenir de lui l'exil au lieu de la mort, elle séduit le bourreau à l'aide d'un dernier débris de sa grandeur éphémère, et le décide à fuir à l'instant, espérant que le temps nécessaire pour faire venir celui de Calais, comme on le fit pour la reine Anne, lui permettra d'accomplir son projet. C'est alors que, rejetant sa pensée en arrière, elle retrouve comme un vain songe toutes ses fraîches pensées de jeune fille, toutes ses pures illusions des champs ; elle regrette alors son joli village de Richemont, ses joyeuses promenades sur la Tamise, et toute cette vie de paix et d'innocence qu'elle a follement échangée contre le sceptre qui pèse et le couronne qui écrase. Mais une voix se fait entendre au dehors. Cette voix offre une forte somme d'argent à celui qui voudra, même masqué, faire l'horrible office de bourreau. Un homme se présente en effet ; la tête de Catherine roule sur l'échafaud, et jetant alors son masque, l'exécuteur s'écrie : J'ai frappé la coupable, voilà le complice ! C'était lui en effet, c'était Ethelwood !

On peut juger par cette analyse, aussi complète que peut être une analyse resserrée, de l'intérêt puissant répandu dans le drame nouveau. Rehaussez encore cet intérêt de toute la magie d'un style chaud, coloré, et toujours vrai, quoique parfois un peu prétentieux, et vous aurez une idée de Catherine Howard ; mais ce qui vaut encore mieux, allez voir la pièce. Tony a dessiné d'une manière remarquable le magnifique rôle d'Ethelwood. Tour à tour tendre, passionné, sombre, énergique, il en a rendu avec bonheur les diverses nuances si distinctes, si tranchées. Cette création, dont il peut à bon droit s'enorgueillir, est d'un heureux présage pour l'avenir de cet artiste.

Valmore, dans le rôle ingrat d'Henri VIII, a déployé cette profondeur de jeu, cette vérité d'effets, cette observation conscien-

cieuse des caractères et des époques qu'il apporte d'ordinaire, avec un soin presque égal à son talent, dans tous les rôles qu'il attaque. Mad. Meynier a mis de l'âme, beaucoup d'âme dans Catherine, mais elle n'a pu y mettre que cela, et il y fallait d'avantage. C'est un maître rôle que celui de Catherine ! il exigerait un physique et des organes plus puissants, plus pleins que ne les possède Mad. Meynier.

Quand la jeune fille se fait reine, comme la chrysalide se fait papillon, il faut suer l'ambition par tous les pores, et M^{me} Meynier, qui joue d'une manière si distinguée tout ce qui est sentiment tendre et vrai, n'a malheureusement pas toute l'étoffe dramatique nécessaire pour ce qui exige un énergique développement. Tous les autres rôles, groupes autour des trois rôles principaux, ont été nuls, ou annulés, ce qui revient au même ; mais Catherine Howard, je le répète, n'en est pas moins un ouvrage fort remarquable, et qui devrait faire courir tout Lyon, si tout Lyon était aussi sensible à une belle et dramatique scène qu'à une roulade de M^{me} Derancourt ou à un temps de pointes de M^{lle} Angélica.

Pour ceux qui préfèrent ces deux choses, qui du reste ont bien aussi leur mérite, nous leur conseillerons d'aller revoir Gustave. D'heureuses innovations ont été introduites dans le cinquième acte, qui est aujourd'hui plus étourdissant encore que jamais. De nouveaux travestissements, aussi spirituels que grotesques, entre autres un Buridan et une Marguerite de Bourgogne fort comiquement dessinés, plusieurs costumes riches et élégants portés par de jeunes gens et de jeunes dames de la ville, comme cela se fait à Paris, ont pour ainsi dire donné une nouvelle vie à Gustave, et cet opéra sera encore long-temps un heureux talisman pour notre Grand-Théâtre. On a repris aussi, il y a quelques jours, la Prison d'Edimbourg, qui a, comme dans sa nouveauté, obtenu un succès complet, et où M^{me} Derancourt est toujours inimitable dans le beau rôle de Sarah la folle. M. Derancourt a été aussi fort bien dans celui de Georges.

On s'occupe activement de la magnifique partition de Guillaume Tell qui succèdera à Gustave, lorsque Gustave, qu'on ne devrait, du reste, pour bien faire, jouer à l'avenir qu'une fois par semaine, commencera à avoir besoin d'auxiliaire. Guillaume Tell et lui feront prendre patience aux amateurs jusqu'à la Juive, et certes c'est le cas, au jamais, de dire qu'on peut prendre son plaisir en patience, ou, pour s'exprimer plus justement, sa patience en plaisir.

E. L.

achetée pour donner le change, parce que si j'avais réussi à me sauver, on aurait cru que c'était un carliste qui avait fait le coup.

Fieschi a déclaré qu'au moment de l'exécution de l'attentat, il aperçut M. Ladvocat avec la 12^e légion devant la façade de la maison, et que les obligations qu'il avait à M. Ladvocat lui donnèrent des remords.

Un moment il voulut renoncer à son projet, descendre, faire monter M. Ladvocat, lui tout dévoiler, lui dire qu'il était un misérable; mais malheureusement, dit-il, la 12^e légion changea de place!

Cette partie du rapport contient, dit-on, l'histoire de la vie de Fieschi jusqu'à l'époque du crime, et des détails étendus sur la famille de cet homme dont le père est mort en prison.

En ce qui concerne la prévention de complicité contre Pepin, il paraît que l'instruction lui attribue d'abord plusieurs propos, et notamment celui-ci, en parlant du roi :

« Est-ce qu'on ne trouvera pas un homme qui, pour 1,000 fr., nous débarrasse de lui? »

Il résulterait aussi de divers renseignements que Pepin était lié avec Morey.

Une confrontation a eu lieu entre Fieschi, Morey et Pepin, et le premier aurait déclaré qu'il avait remis à Pepin la facture des fusils pour la faire payer.

Plus tard, Fieschi fit une autre déclaration de laquelle il résulterait qu'il conçut le projet de l'attentat à la fin de février, comptant sur une revue au 1^{er} mai, pour la fête du roi, ce qui explique la location de l'appartement à cette époque, et qu'il confia ce projet à Morey, parce qu'il le connaissait comme un ennemi acharné du gouvernement. Suivant lui, Morey fut dans l'enthousiasme et s'écria : « Si j'avais de l'argent, je ferais les frais de la machine; mais je connais une personne à qui j'en parlerai. » Cette personne était Pepin, qui, selon Fieschi, partagea bientôt l'enthousiasme de Morey.

Fieschi le vit enfin; Pepin demanda ce qu'il faudrait d'argent, et Fieschi fixa la dépense à 4 ou 500 f. Fieschi ajoute que Pepin l'accompagna jusqu'au chantier où ils achetèrent le bois nécessaire pour la construction de la machine, et que Morey apporta dans l'appartement de la poudre et des chevrotines pour la charge des canons de fusil.

Enfin, au mois de septembre, Fieschi aurait fait encore d'autres révélations. Il aurait raconté que le 16 ou 17 juillet, lui, Pepin et Morey se réunirent pour régler leur compte, et il aurait déclaré que les différentes sommes payées par Pepin devaient se trouver sur les livres de celui-ci, notamment une somme de 218 f. 50 c. qui devait être inscrite sur un livre-journal qu'il désigne. Les livres ont été saisis et ils auraient confirmé la déclaration de Fieschi; on aurait trouvé notamment une somme de 218 f. 50 c. inscrite sur le journal indiqué et raturée. Cette déclaration serait en outre confirmée par un carnet de Fieschi, sur lequel se trouvait aussi ladite somme, carnet qui était resté entre les mains de Morey et qui a été retrouvé dans les fosses d'aisance de la maison que celui-ci habitait rue St-Victor. Pepin aurait dit pour sa défense que ces sommes n'avaient pas eu la destination qu'on leur attribue.

Un autre fait d'une haute gravité aurait été révélé par Fieschi. Il aurait déclaré qu'il fut convenu que le soir du 27 juillet, veille de l'attentat, un homme à cheval passerait sur le boulevard pour qu'il pût, lui, Fieschi, de la fenêtre, prendre ses mesures et pointer à l'avance la machine qui devait faire feu le lendemain.

Il y a trois ou quatre jours, ce fait a été pour la première fois publié par des journaux qui ont désigné Pepin comme étant l'homme à cheval qui avait ainsi servi de point de mire à la place où le roi devait être frappé le lendemain. Mais il paraît que le détail est inexact; que ce ne fut pas Pepin qui se présenta à cheval sur le boulevard, ainsi qu'il avait été convenu; que ce ne fut pas non plus Morey, puisqu'en ce même moment il se serait trouvé dans l'appartement avec Fieschi.

Quel est donc celui qui aurait servi de point de mire pour braquer la machine infernale? D'après l'instruction, ce serait Boireau, auquel Pepin aurait prêté à cet effet l'un des deux chevaux à lui appartenant, et qui se serait rendu sur le boulevard avec une autre personne qui n'a pu être arrêtée. Il paraît, au reste, que Fieschi charge beaucoup, dans ses déclarations, ce même Boireau, et lui attribue notamment d'avoir demandé à tirer au sort qui tuerait le roi.

La séance a été renvoyée à demain pour la continuation de la lecture du rapport. On présume qu'elle ne se terminera que jeudi.

NOUVELLES DES ÉTATS-UNIS.

On nous mande du Havre les nouvelles suivantes des États-Unis :

« Le paquebot *Albany*, entré hier soir, a fait voile de New-York le 19 octobre. Nous trouvons l'article suivant dans le *Courrier des États-Unis*, journal américain du 17 :

QUESTION FRANÇAISE.

« Le *Courier and Enquirer* du 12 courant contient le paragraphe suivant :

« Nous apprenons de source certaine que M. Pageot, chargé d'affaires de France à Washington, a fait notifier au président (probablement par ordre de son gouvernement) qu'une simple communication officielle de l'approbation du président à la lettre de M. Livingston au gouvernement français serait regardée comme une explication suffisante pour le paiement de l'indemnité votée; mais que le président, avec son emphase ordinaire, a rejeté cette proposition. »

Le *Globe*, feuille officielle du gouvernement américain, répond ainsi à cet article :

« Les faits avancés par le *Courier and Enquirer* n'ont pas le moindre fondement. M. Pageot n'a fait aucune notification au président, et, bien loin que le président ait donné un refus avec son emphase ordinaire, ou même ait repoussé

« toute ouverture relative à la communication officielle au gouvernement français de son approbation à la dernière lettre de M. Livingston, nous sommes autorisés à annoncer que si le représentant du gouvernement français ici avait sollicité cette communication, ou si le gouvernement français même l'avait exigée de notre représentant à Paris, elle eût été promptement et amicalement donnée. »

— Nous savons de bonne source que la lettre de M. Livingston a été mal accueillie par le cabinet français, et que les ministres disent assez publiquement que leur parti est bien pris sur cette question et qu'ils sont préparés à tout événement. C'est donc avec bien du regret que nous avons vu un des correspondants d'un journal de cette ville, ordinairement bien informé, écrire de Washington que le message du président des États-Unis au prochain congrès ne sera rien moins que flatteur pour la dignité de la France, et d'une nature très peu pacifique. Ce ne sera guère le moyen d'arranger cette malheureuse affaire.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 18 novembre.

M. d'Argout est nommé président de la commission chargée d'examiner les comptes de 1835. Les autres membres de cette commission sont :

MM. François Delessert, membre de la chambre des députés ;

Laplagne, idem ;
Genty de Bussy, conseiller-d'état ;
De Chasseloup, maître des requêtes ;
Jard-Pauvillier, conseiller maître des comptes ;
De Latena, conseiller référendaire de première classe ;
De Lizoles, idem ;
Musnier de Pleignes, conseiller référendaire de deuxième classe.

— Une ordonnance royale, contenue ce matin dans le *Moniteur*, convoque le collège électoral de Boulogne pour le 19 décembre, à l'effet de nommer un député en remplacement de M. de Rigny.

— Aux projets que l'on annonce comme devant être mis à exécution par le ministère dans l'une des sessions prochaines il faut ajouter celui du rétablissement de l'hérédité de la pairie, mesure à laquelle tiennent vivement quelques-uns des membres du cabinet.

C'est dans cette intention que l'on a recommandé une tenue plus grave à MM. les fils de pairs de France qui, pour la plupart, mènent une vie assez peu exemplaire. Il leur a été conseillé de se montrer à l'avenir plus difficiles dans le choix de leurs amis et de leurs plaisirs, comme aussi d'assister assidûment aux séances de la chambre des pairs et à celles du conseil-d'état.

— A la provocation contenue hier dans le *Bon Sens*, le *Moniteur du Commerce* répond aujourd'hui par une plainte en diffamation et en calomnie.

Nous nous trompons peut-être, mais il nous semble que l'affaire dont il s'agit n'était pas du nombre de celles qui se vident devant les tribunaux. M. Lechevalier et ses collègues en ont décidé autrement; libre à eux! Reste seulement à savoir si nos confrères du *Bon Sens* se trouveront satisfaits de ce nouveau genre de réparation.

— Un journal ministériel annonce ce matin une nouvelle saisie du journal anglais *The Satirist*, dont le numéro du 1^{er} novembre contenait une caricature offensante pour la personne de Louis-Philippe.

— Le tribunal d'Arras vient de confirmer le jugement par défaut rendu contre le *Propagateur du Pas-de-Calais*, pour avoir refusé l'insertion gratuite d'une réclamation de M. le préfet.

Le gérant du journal s'est pourvu en cassation contre ce jugement qui se trouve en opposition directe avec l'art. 18 de la nouvelle loi sur la presse.

— Les nouvelles de La Haye sont à la paix.

CHRONIQUE.

— On écrit de Valenciennes, 14 novembre :

Le couvent des Ursulines de Valenciennes avait fait plusieurs pertes depuis quelque temps; outre les religieuses âgées que le cours ordinaire de la nature avait enlevées, plusieurs jeunes ursulines avaient été ravies à leurs compagnes par une mort prématurée.

Cet établissement religieux vient de faire une nouvelle perte, moins déplorable, puisqu'il ne s'agit que d'une rentrée dans le monde après une clôture de plusieurs années. La mère Thérèse, supérieure du couvent, vient de le quitter après avoir déposé l'habit religieux et laissé la direction de la maison à ses compagnes.

Jeanne encore, elle rentre dans le siècle avec la conviction sans doute que sa vocation n'était ni parfaite, ni éternelle. Cette défection est néanmoins une grande perte pour le couvent, dont la mère Thérèse, femme pleine de sens, d'esprit et d'instruction, était l'âme et l'institutrice la plus avancée; mais en même temps elle servira à montrer la sagesse de la loi nouvelle qui ne permet les vœux que pour cinq ans, sauf à les renouveler chaque fois que ce terme est atteint.

On sait que dans l'intérieur des cloîtres on fait aux jeunes religieuses un cas de conscience de l'exécution de cette loi de l'état, et que plusieurs jeunes victimes ont péri de consommation plutôt que de jouir du bénéfice que le législateur avait ménagé pour les vocations mal assurées; mais l'autorité de l'exemple donné par la supérieure du couvent des Ursulines de Valenciennes, dont la conduite au reste est pure et sans tache, aura assez de retentissement dans l'intérieur des cloîtres pour sauver peut-être de jeunes religieuses du malheur de rester malgré elles dans un état qui ne leur convient plus.

(ECHO de la frontière.)

— On écrit de Blois, le 15 novembre :

Hier a été exécutée dans notre ville la condamnation terrible prononcée au mois d'août dernier par la cour d'assises contre le meurtrier des époux Dubois.

Après une attente dont la durée avait été pour lui une source d'espoir, Renvoyé a dû se résigner au dernier sup-

plice, dont la fatale nécessité lui fut annoncée hier, deux heures seulement avant l'exécution.

L'aumônier de la maison d'arrêt, M. l'abbé D..., qui, dans cette occasion, a rempli les tristes devoirs de son ministère de la manière la plus touchante et la plus méritoire, fut le premier qui prépara Renvoyé au coup qui le menaçait.

A cette nouvelle, il se répandit en gémissements profonds, et tomba dans un affaiblissement, d'où il ne sortit que pour faire ses adieux à ceux qui avaient été, dans la maison d'arrêt, ses gardiens. Après quoi il retomba dans un état de faiblesse telle qu'on a été obligé de le porter sur l'échafaud, dont il ne pouvait franchir les degrés.

La dernière scène de cet épouvantable drame a glacé d'horreur la nombreuse population qui était venue chercher des émotions autour de l'échafaud...

Après que Renvoyé se fut agenouillé pour recevoir la dernière consolation du prêtre qui l'accompagnait, un instant paraissait devoir suffire pour faire rouler sa tête... mais un seul coup ne devait pas la trancher, et à deux reprises différentes il a fallu que le couteau se levât et s'abaissât.

Cet épouvantable sacrifice était terminé à midi et demi... au milieu d'un concours immense de spectateurs!

— Le conseil-d'état, fait observer un journal, a statué jeudi dernier au sujet des dispositions réglementaires qui doivent compléter la loi du 9 septembre, en ce qui touche le nouveau cautionnement des journaux. D'où vient que l'ordonnance ministérielle n'a pas encore paru dans le *Moniteur*? Ce retard laisse des intérêts en souffrance. Il est vrai que ce sont des intérêts qui touchent à la presse, et on ne se dérange pas pour si peu.

— On lit dans l'*Orléanais* :

Il paraît que, malgré toutes ses assurances, le ministère n'est pas aussi sûr qu'il le dit de l'affection de l'armée, et qu'il croit avoir de grandes raisons de s'en méfier, du moins si l'on doit en juger par ce qui vient de se passer à Orléans, la semaine dernière. Le parquet a fait prendre des informations très circonstanciées, dans plusieurs cafés et cabinets de lecture, sur un très grand nombre d'officiers et sous-officiers de la 14^e de ligne, dernièrement en garnison à Orléans, et maintenant partie à Blois, partie à Tours, chez les uns pour savoir avec quels individus les officiers et sous-officiers du régiment en question avaient l'habitude de se lier quand ils allaient au café; chez les autres, pour voir sur leurs registres d'abonnement quels livres ces militaires lisaient de préférence.

On nous assure que le parquet semble vouloir traiter cette affaire très sérieusement.

— Le *Journal des Débats* a publié, sur le général Allard, un article dans lequel on remarque quelques détails assez curieux, relatifs à Runjet-Sing, roi de Lahore, dont le général Allard commande les troupes :

« Comme homme privé, Runjet-Sing est bienveillant, miséricordieux, d'humeur joviale, incapable de ressentiment, mais non de colère; il est violent, mais une bonne raison l'apaise, et il tend la main en signe de pardon. Souvent, s'il s'est emporté sans motif contre un de ses officiers, le lendemain, ou le jour même, il lui envoie un cadeau et tout est fini. Le général Allard fut témoin d'une violente bourrasque que le colonel Ventura, son chef d'état-major et Français comme lui, eut à essuyer un jour sous la tente de Runjet-Sing. Ventura ne disait mot, car la colère du roi était grande. Cependant M. Allard s'approcha, prit les mains du rajah, et il essayait ainsi de le calmer; mais l'orage grondait de plus belle. Ventura parti, le roi laissa parler le général, et peut-être lui fut-il prouvé qu'il avait tort; je ne sais, mais le lendemain, le général reçut une lettre de Runjet-Sing. Le roi lui ordonnait d'amener Ventura. Que voulait-il après la scène de la veille? il voulait réparer ses torts, lui, le roi, et il remit à Ventura un cadeau magnifique. N'est-il pas vrai que cela donne envie d'être grondé? »

« Le roi a une cassette pour les pauvres. Voici comment cette cassette se remplit. Tous les mois Runjet-Sing se fait peser; il y a dans un des bassins de la balance, de l'or, de l'argent, des denrées, le poids du Rajah. Le tout est pour les malheureux. Il est donc fort important, dans ce pays-là, que le roi soit gras; mais par malheur, Runjet-Sing est fort maigre. »

« Le roi dine seul; ce qui m'ennuierait fort, si j'étais le roi. Mais ce n'est pas seulement un privilège de son rang; c'est une loi de sa religion. Il dine accroupi sur ses talons, dans une position qui serait horriblement gênante de ce côté-ci de l'Indus. »

« On lui sert, sur un tapis, dans des plats d'or et d'argent, une vingtaine de mets différents; il goûte de quelques-uns. Ses domestiques sont accroupis, à l'instar de leur maître, en face de lui, et le servent sans bouger de place. Seul, son chef de cuisine, qui est un gros homme tout rond, va et vient pendant le service. »

« Ses officiers, quand il leur permet d'assister à ses repas, sont debout à quelque distance, et quelquefois il leur envoie (faveur insigne!) des mets de sa table dans des assiettes en feuilles, les assiettes d'or et d'argent ne sont que pour lui. Runjet-Sing est très sobre; il n'a pas d'heure pour ses repas; il dine quand il peut et où il peut, dans son jardin, sous sa tente, au milieu d'un pré, au coin d'un bois, rarement dans son palais, le plus souvent au milieu des fleurs qu'il aime de passion. »

« Son gros cuisinier passe sa vie à courir après lui, à le poursuivre avec sa batterie par monts et par vaux, et quand il l'a trouvé, Runjet-Sing lui échappe encore; car il ne tient pas en place, toujours à cheval, courant les champs, passant des revues, expédiant le travail des *monchis*, recevant, dictant, haranguant, le tout à la fois; en sorte qu'il oublierait bien souvent de diner, si ses fourneaux ne couraient aussi vite que lui, et si l'honnête majordome n'était là. Runjet-Sing est, en résumé, un roi très peu avancé dans la science du bien-vivre, et je le regarde comme incapable de faire jamais un menu passable et de tenir ce que nous appelons une bonne maison. »

« Au surplus, dans ce pays, le peuple est, Dieu me pardonne, d'une absurdité choquante en fait de repas. Cela tient à la religion. Il y a des sectes où l'on dine seul, d'autres où l'on dine tout nu, hommes et femmes, et il serait horriblement inconvenant de se présenter à leur table, si l'on portait le moindre vêtement, fût-il de l'étoffe la plus légère; la toile surtout est proscrite. »

« Dans le nord, à Cachemyr, on permet aux femmes de cette secte extravagante de porter à table; quand il fait très froid, des chemises de laine, mais voilées; et les hommes religieux du pays trouvent que c'est bien assez. »

» Voici une autre énormité : si vous passez, infidèle ou dissident, par un beau soleil, devant des gens d'une certaine secte et qu'ils soient à table, et si votre ombre vient à effleurer les mets placés devant eux, c'est là une impureté abominable; aussitôt ces gens se lèvent, les plats sont jetés aux chiens, et toute la famille va se laver pour faire disparaître cette souillure. »

— La ville de Mulhouse vient d'ajouter aux puissants éléments de prospérité qui l'ont rendue si florissante un entrepôt réel de douanes sur le grand bassin du canal de jonction entre le Rhin et le Rhône. Cet entrepôt, ouvert au public à partir du 1^{er} janvier prochain, facilitera le transit des marchandises prohibées et non prohibées, et donnera une nouvelle activité aux affaires commerciales dans l'Alsace.

EXTÉRIEUR.

HOLLANDE. — La Haye, 16 novembre. — Toute l'armée va faire un mouvement rétrograde. La 17^e adfection partira d'ici pour Bois-le-Duc, et elle sera remplacée par deux bataillons de la 2^e adfection.

Si nous sommes bien informés, un corps de cavalerie viendra aussi tenir garnison en notre ville, et deux quartiers-généraux seront établis ici.

Au premier décembre prochain, le quartier-général de l'armée ainsi que de l'état-major-général seront transférés de Tilbourg à Bois-le-Duc.

Il paraît que de grands changements auront lieu dans les cantonnements de l'armée de campagne; on apprend déjà d'une manière positive que plusieurs bataillons d'infanterie partiront pour des garnisons permanentes et que, dans divers dépôts, des logements doivent être prêts pour le 1^{er} décembre. On dit même (mais ceci mérite confirmation) que 4 à 6 bataillons d'infanterie et 2 à 3 régiments de cavalerie légère seulement resteront dans la province du Brabant septentrional.

— On apprend que l'on a pu sauver du navire, naufragé dernièrement devant Friederichshafen en venant de Saint-Petersbourg à Rotterdam, plusieurs marchandises et entr'autres 8 caisses contenant des objets envoyés par l'empereur Nicolas au prince d'Orange.

— Le Handelsblad donne une analyse étendue des objections auxquelles aurait donné lieu dans les sections de la 2^e chambre le projet de loi tendant à pourvoir au paiement intégral des intérêts de la dette Hollando-Belge.

Plusieurs sections auraient à cette occasion émis de nouveau le vœu d'un prompt arrangement avec la Belgique, et beaucoup de membres auraient ajouté qu'ils se croyaient obligés de donner suite à la déclaration faite par eux au comité général, au mois d'avril dernier, de ne plus voter de fonds pour les besoins extraordinaires, attendu que le statu quo politique est définitivement prolongé et qu'il ne leur est pas prouvé qu'un arrangement final soit hors du pouvoir du gouvernement.

(Correspondance particulière.)

(1575 2) Le sieur MALIN, ancien maréchal-de-logis-chef des hussards, grande allée des Brotteaux, maison du tir au pistolet de Luzier, loue des chevaux pour voyage, promenade, et donne des leçons d'équitation. Il a dans ce moment de très beaux chevaux pour le voyage, pour la voiture et pour la selle.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1594) VENTE JUDICIAIRE.

(Première Publication.)

Mardi vingt-quatre novembre présent mois, neuf heures du matin, en la commune de la Guillotière, près du pont de ce nom, il sera procédé à la vente d'un bâtiment mobile saisi, construit sur le terrain d'autrui; sa partie inférieure en maçonnerie et sa partie supérieure en pans de bois et briques, formant rez-de-chaussée et premier étage, confiné au couchant par le cours Bourbon, au midi par la maison Naud, et au nord et au levant par les terrains de la dame Blanc.

(1593) VENTE DE MOBILIER APRÈS DÉCÈS.

Le lundi vingt-trois novembre mil huit cent trente-cinq, à neuf heures du matin, et jours suivants, il sera, par commissaire-priseur, procédé à la vente de mobilier dépendant de la succession bénéficiaire de M. Jean Gandillon, qui a été notaire à Lyon; laquelle vente sera faite au domicile que ce dernier occupait dans sa maison, située en ladite ville, rue Soufflot, n° 4, au 2^e étage, près la place du Change; lequel mobilier se compose de tables, chaises, bureaux, commodes, bois de lits, matelas, traversins, couvertures, placards, rideaux, canapé et fauteuils en Aubusson, vaisselle en faïence et porcelaine, pendules, glaces, console, tables jouer, paravent, écrans, linge de lit et de table, batterie de cuisine, liqueurs de diverses qualités, bouteilles vides, agencemens de cave, et autres objets.

La vente sera faite à la requête des légataires universels sous bénéfice d'inventaire dudit M. Gandillon, en vertu d'ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon.

Le prix de la vente sera payé comptant; et en sus du montant de l'enchère, il sera perçu cinq centimes par franc.

ANNONCES DIVERSES.

(1592) ADJUDICATION DÉFINITIVE.

Le dix décembre, en l'étude de M^e Chastaing, notaire à Limoges (Haute-Vienne), de la belle propriété de Fonjaudrau, située dans une position pittoresque, à un petit quart de lieue de Limoges, ville de 30,000 âmes, l'une des plus commerçantes de France. Cette propriété bien plantée et bien divisée contenant environ cent hectares, est composée : 1^o d'une maison de maître, en bon état de réparations, entre cour et jardin; la maison ornée de glaces, consiste en vaste cuisine pavée en pierre de taille, salle à manger, deux beaux salons, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette et de bains, chaudière en cuivre et baignoire avec conduits en plomb d'eau chaude et d'eau vive.

Les jardins avec bosquets couverts, jardin anglais et ruisseau, sont de chaque côté de la maison, et contiennent deux bassins empoissonnés et alimentés par des jets d'eau de source, à cinq ou six becs;

2^o D'une forte réserve et de deux corps de ferme garnis de bestiaux, foin, paille, engrais, outils et ustensiles aratoires;

Les pièces d'héritage consistant en paccages, prairies naturelles, terres en culture et en jachère, semis, bois taillis et chataigneraies, dont la culture a été abandonnée plus de trente ans à des colons partiaires, sans surveillance, seraient susceptibles de produire dans les mains d'un habile agriculteur, un revenu annuel de 7 à 8,000 francs.

On traiterait à l'amiable avant l'adjudication, s'il était fait des offres suffisantes.

S'adresser pour les renseignements et pour traiter, à Paris, à M. Parry, rue de Provence, n° 26, et à Limoges, à M^e Chastaing, notaire.

(1482 4) A VENDRE. — 1^o Un domaine situé sur la commune de Vergisson et en partie sur celle de Davayé, canton sud de Mâcon, à deux petites lieues de cette ville, composé d'une belle maison de maître, de bâtiments d'exploitation, cours, jardins, verger, renfermant des pièces d'eau alimentées par une source qui ne tarit jamais, 6 pressoirs, 12 caves, caves voûtées pouvant contenir 8 à 900 pièces de vin, vignes produisant les meilleurs vins blancs du pays, près à regain bien arrosés, terres susceptibles d'être plantées, bois taillis et futaie : le tout réuni, et en très bon état, contenant 35 hectares 71 ares 13 centiares (ou 902 coupées mesure locale); la vente de ce domaine aura lieu en l'étude de M^e Courteau, notaire à Mâcon, le 29 novembre 1835, heure de midi;

2^o Un domaine situé sur la commune de St-Clément, à un quart de lieue sud de Mâcon, sur le bord de la grande route allant à Lyon, et composé d'une petite maison d'habitation, avec bâtiments d'exploitation, cours, jardins potager et d'agrément, terres labourables et près à regain, le tout en bon état et contenant 9 hectares 41 ares 82 centiares (ou 236 coupées);

3^o Et un autre petit domaine situé aussi sur la commune de St-Clément, proche le précédent, et composé de bâtiments d'exploitation et de 5 hectares 20 ares (ou 131 coupées, mesure locale) de terres, vignes et près à regain.

S'adresser, pour avoir de plus amples renseignements et pour traiter, à M^e Courteau, notaire à Mâcon.

(1532 4) A VENDRE pour cessation de commerce. — Un fonds de café dans une belle position.

S'adresser à M. Dugueyt, notaire, place du Gouvernement.

(1588 2) M. Roux, rue Sala n. 8, a perdu un chien d'arrêt de 4 ans, taille moyenne, queue courte, poil ras tigré, oreilles brunes, raie blanche en tête, collier sans boucle. — (Récompense.)

(1555 2) Une maison de commerce de cette ville demande un homme pour voyager; on désirerait qu'il pût verser quelques fonds, on l'intéresserait aux affaires, qui ne présentent jamais de non-valeur.

S'adresser à M. Chavet, rue Dubois, n. 5, à cinq heures précises.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES.

(1515 3) Les avantages que procurent la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie sont maintenant assez compris des propriétaires de tous les départements où cette industrie était étrangère et où elle peut être introduite avec succès, pour qu'on puisse espérer qu'un jour la France cessera d'être tributaire des 40 à 50 millions qu'elle verse annuellement à l'étranger pour alimenter ses manufactures par des achats de soie en Italie, en Piémont et dans les Indes.

Dès lors le besoin d'arbres de cette espèce se fait sentir. C'est dans les vues d'y pourvoir que les sieurs Jacquemet Bonnefont père et fils, marchands grainiers et pépiniéristes, membres de la société d'encouragement pour l'industrie nationale, de plusieurs sociétés d'agriculture et d'horticulture, à Annonay, département de l'Ardèche, en cultivent de nombreux semis et de vastes pépinières, qu'ils viennent proposer aux prix suivants :

Mûriers blancs ou ordinaires, plein-vent ou hautes tiges, greffés, à larges feuilles, 125 f. le cent.

— Non greffés, 50 f. le cent.

Mûriers blancs ou ordinaires, mi-vent, greffés à larges feuilles, 60 f. le cent.

— Non greffés, 50 f. le cent.

Mûriers blancs ou ordinaires, nains, greffés à larges feuilles, 40 f. le cent.

— Non greffés 35 f. le cent.

Mûriers, jeunes plants, semis d'un an, 15 f. le mille.

— Semis de deux ans, suivant le choix, de 20, 25, 30 et 40 f. le mille.

— Semis de trois ans, choix sur choix, 60 f. le mille.

Mûriers multicaules ou des Philippines, nouvelle espèce recommandée, de trois ans, très forts, 60 f. le cent.

— De deux ans, 4 à 5 pieds, 40 f. le cent.

— De un an, suivant le choix, de 20, 25 et 30 f. le cent.

Ils offrent aussi des graines de mûrier blanc à 12 f. la livre, et des œufs de vers à soie au cours qui s'établira au moment où on peut les expédier.

On plante les jeunes plans en pépinière pour en former des plein-vent, des mi-vent et des nains, destinés à être mis en place. On les plante aussi à demeure pour en former des haies qui sont très productives, et, d'après le procédé de M. Bonafous, on en fait encore des prairies : c'est ainsi qu'il appelle des mûriers plantés à deux pieds de distance, qu'on coupe tous les ans au moment de la récolte et qui sont d'un grand produit dès la deuxième année.

On cultive beaucoup, dans les environs d'Annonay, des mûriers mi-vent.

M. Pierre Mignot, dans un rapport à la société de statistique de cette ville, a constaté que la mesure locale qui rend en moyenne 36 f., cultivée en céréales, rend, en moyenne aussi, plantée en mûriers mi-vent, à neuf pieds de distance, dès la sixième année, 200 f.

On peut se procurer aussi dans la même maison, et aux prix mentionnés dans ses catalogues :

1^o Toutes sortes d'arbres, arbrisseaux et arbustes, tant fruitiers, forestiers que d'ornement de pleine terre; ainsi que beaucoup de ces espèces en jeunes plantes dont il y a un catalogue particulier. Ce catalogue intéresse surtout les grands arboriculteurs, les forestiers et les pépiniéristes. Pour donner un exemple des bas prix qui y sont portés, on y trouve les pins silvestre de 2 ans, à 6 f. le mille et 50 f. les dix mille; les mélèzes de 2 ans, à 20 f. le mille et 150 f. les dix mille; l'épicéa de 2 ans, à 20 f. le mille et 150 f. les dix mille, etc., etc.

C'est dans le département de l'Ardèche qu'on récolte les bons marrons, qui se vendent sous le nom de marrons de Lyon. Ils

offrent de beaux pieds greffés de cette espèce à raison de 2 francs 50 cent.

2^o Une collection choisie des plus beaux arbustes et plantes de serre chaude, de serre tempérée et d'orangerie; un assortiment des plus complets en jolies plantes de fleurs vivaces et bulbeuses de pleine terre.

3^o Toutes sortes de graines de plantes potagères, à fourrage, propres aux arts et autres, dont il y a aussi un catalogue particulier.

On y voit : le ray-grass d'Italie, nouveau fourrage, proposé à 50 f. les 100 livres;

Le trèfle incarnat, si précieux, surtout pour les mauvais terrains, et pourtant inconnu encore dans plusieurs départements, à 30 f. les 100 livres;

La carotte champêtre blanche à collet hors de terre, d'un plus grand produit que toutes les autres racines fourragères, à 3 f. la livre;

La betterave champêtre, à 1 f. 50 c., et la blanche de Silésie, à 2 f.;

Le rutabaga, la lupuline, la pimprenelle, la sparcette ou sainfoin à deux coupes, la chicorée sauvage et tous les autres fourrages.

La pomme de terre de Rohan, introduite par eux en France l'année dernière, est remarquable autant par son grand produit que par sa qualité supérieure à toutes les autres, à 50 centimes la livre.

Les catalogues seront adressés de suite, francs de port, à ceux qui les demanderont par des lettres affranchies.

AVIS INTÉRESSANT.

Le seul Dépôt à Lyon

DES

COSMÉTIQUES et SECRETS DE TOILETTE de la Maison MA, de Paris.

Place Bellecour, n. 9, au rez-de-Chaussée, côté des façades du Rhône.

Assortiment complet des articles suivants, si avantageusement connus par les fréquents éloges des principaux journaux de la capitale.

1^o Les eaux noires, brunes, blondes et châtaines, et les Pommes américaines dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux et sourcils sans aucune préparation.

2^o La Pommade grecque, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, et les empêcher de blanchir et les faire croître en peu de jours.

3^o La Crème et l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

4^o L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage, sans laisser aucune trace.

5^o La Pâte Circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6^o L'Eau Rose de la Cour, qui donne au teint un coloris frais et naturel : on peut se laver sans qu'il disparaisse.

L'Eau des Chevaliers, qui blanchit les dents et parfume l'haleine.

Prix : six francs chaque article, dix francs pour deux.

On fait des envois dans les villes voisines. (Ecrire franco au dépôt à Lyon).

On trouve aussi audit dépôt les oreilles-cornets pour les personnes sourdes, et les biberons de nouvelle forme pour allaiter les enfants.

(1551 3)

BATEAUX A VAPEUR SUR LA SAONE.

SERVICE DES VOYAGEURS.

Pour offrir au public des heures de départ plus à sa convenance que par le passé, il partira tous les jours un Bateau à vapeur aux heures suivantes, à dater du 20 novembre :

De Lyon pour Chalon, à 4 heures et à 7 heures } du matin.
De Lyon pour Mâcon, à 9 heures }
De Chalon pour Lyon, à 5 heures et à 7 heures }
De Mâcon pour Lyon, à 7 heures et demie }

(1583 2)

Spectacles du Vendredi 20 novembre.

GRAND-THÉÂTRE.

Gustave, opéra.

GYMNAS LYONNAIS.

Zoé, vaud. — Marguerite de Québus, drame. — L'Oubli, vaud. — Le Poltron, vaud.

BOURSE DE PARIS 18 du novembre.

Quoique les nouvelles des journaux fussent à la guerre ce matin, toutes celles de la bourse étaient à la paix. Aussi les rentes, tant françaises qu'étrangères, ont-elles reçu une forte impulsion, de hausse.

Cinq pour cent,	108f 35	108f 60	108f 35	108f 60
— fin courant,	108f 55	108f 80	108f 55	108f 80
Quatre pour cent,	99f 50			
Trois pour cent,	80f 95	81f 15	80f 95	81f 15
— fin courant,	80f 95	81f 40	80f 95	81f 35
Rentes de Naples,	99f 30	99f 55	99f 30	99f 55
— fin courant,	99f 35	99f 50	99f 35	99f 50
Rentes perpétuel,	36			
Emprunt cortès,				
Act. de la banque,	2130			
Quatre canaux,				
Caisse hypothec.,	700			
Emprunt d'Haïti,	392 50			



V. PENICAUD,
Rédacteur, l'un des Gérans.